

Communauté de communes du Pays de St Aulaye

Conseil Communautaire du 30 juin 2026

PROCES-VERBAL

L'An deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis à la salle commune du village vacances de St-Vincent-Jalmoutiers sur la convocation du vingt-trois juin deux mille vingt-six qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS (20) :

Mesdames et messieurs, CAZERES Catherine, CONDEMINÉ Cyril, DE CUMOND Pierre, DEL PRATO GRAND Corinne, DENOST Robert, DESSAIGNE David, DOLLÉ Frédéric, DURET Christian, ESTRADÉ Cristèle, GENDREAU Jean-Jacques, GUERIN Francis, LACHAUD Jocelyne, LAGORGETTE Patrick, MONROUX Eric, MOURCEL Laurent, RICHARD Jean-Philippe, ROUSSIE-NADAL Pascale, SAUTREAU Jean-Michel, STRUFFERT Joëlle, VICAIÉ BONNIEU Delphine

ABSENTS AVEC POUVOIR (3) : BRUNEAUD Florence qui a donné pouvoir à DESSAIGNE David, LECOMTE Pascal qui a donné pouvoir à SAUTREAU Jean-Michel, HUGON DE MASGONTIER Arnaud, qui a donné pouvoir à MONROUX Eric

ABSENT SANS POUVOIR (1) : LE COINTRE Lauryn excusée

A ÉTÉ DESIGNÉ COMME SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DENOST Robert

Présentation des actions de l'association Pour les enfants du Pays de Beleyrne par Anaïs PELISSON :

- Animation de centres de loisirs
- Formation BPJEPS
- Ateliers d'insertion
- Animation jeunesse en lien avec l'environnement.

Basée à Montagnac-la-Crempse, sur la CC Isle et Crempse en Périgord, l'association compte 18 salariés et 40 personnes en insertion. Elle dispose d'un agrément « protection de l'environnement ».

Sur les chantiers d'insertion, l'association est spécialisée sur la filière bois avec la fabrication de mobilier, d'escaliers, de rondins/panneaux d'annonce pour le balisage de sentiers de randonnée, la fabrication de nichoirs et autres abris destinés à la faune sauvage dans le cadre d'actions de protection de la biodiversité conduites avec des agriculteurs et des collectivités. Elle a réalisé un atelier bois/paille. Elle est également investie dans l'installation de jardins d'assainissement (phytosanitaire).

Autres actions : aménagement d'aire terrestre éducative avec le soutien de l'OFB, élaboration d'atlas communal ou intercommunal de la biodiversité, intervention sur des événementiels (animations culturelles de sensibilisation sur des thématiques environnementales, ex. spectacle sur le compost, ...).

Ordre du jour de la réunion

- Constitution de la commission consultative tourisme
- Vote des tarifs 2027 de la taxe de séjour
- Changement des horaires de classe de l'école primaire de La Roche-Chalais
- Point Jeunes : fixation du tarif d'une sortie estivale hors territoire
- Organisation des « Assises locales de l'Education » à l'automne 2026
- Mise en œuvre d'un portail famille pour les inscriptions aux services périscolaires de la communauté de communes
- Travaux de rénovation énergétique de l'école/cantine de St-Privat-en-Périgord : marché de maîtrise d'œuvre
- Sollicitation de l'ATD 24 sur une étude de faisabilité de l'adaptation des cours des écoles au changement climatique
- Aide PIG-Habitat
- Présentation du dispositif France Renov' Dordogne Périgord
- Contrat opérationnel de Mobilité, convention de délégation de compétence
- Aides au titre de l'assainissement individuel
- Proposition de l'octroi d'une subvention aux Jeunes Agriculteurs de la Dordogne pour l'organisation de la manifestation « Terre en fête » les 25 et 26 juillet 2026 à Vanxains
- Proposition de l'octroi d'une subvention au CIAS du Pays de St Aulaye
- Création au tableau et des effectifs de deux emplois d'adjoints techniques et d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet et autorisant, le cas échéant, le recrutement d'agents contractuels dans un groupement de communes regroupant moins de 15 000 habitants
- Budget annexe tourisme : Décision budgétaire modificative n°1
- Budget principal : Décision budgétaire modificative n°1
- Durée des amortissements

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2026.

Délibération n° 1 – Constitution d'une commission consultative tourisme**Le conseil communautaire,**

Vu la proposition de David DESSAIGNE d'ouvrir la commission tourisme composée du président, du vice-président en charge du tourisme, d'Arnaud de MASGONTIER, de Joselyne LACHAUD, d'Éric MONROUX et de Joëlle STRUFFERT aux acteurs stratégiques du territoire (prestataires, hébergeurs, restaurateurs, ...) pour former une commission consultative tourisme ;

Vu les acteurs désignés ou pressentis pour participer à la commission consultative (dont Denise RAGOT et Patricia GRAIRE du château de la Renaudie pour la commune de St-Privat-en-Périgord, Fanny HOF des Tuileries de Chanteloup pour la commune de La Roche-Chalais, Nicolas GUETTIER avec son hébergement insolite/lodge flottant pour la commune de Parcoult-Chenaud, Pascale TROCHERIE, Moulin de Rafaly pour St-Vincent-Jalmoutiers).

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la création de la commission consultative tourisme.

Délibération n° 2 – Vote des tarifs 2027 de la taxe de séjour**Le conseil communautaire,**

Considérant que toute modification tarifaire de la taxe de séjour pour l'année 2027 doit faire l'objet d'une délibération avant le 1er juillet 2026 en vue d'une application au 1er janvier 2027 ;

Vu l'augmentation des montants en 2025 pour un alignement des tarifs de la CC du Pays de St Aulaye sur les tarifs de l'office de tourisme du Périgord Ribéracois dans le cadre de la collaboration autour de la marque « Périgord Inattendu » ;

Vu le maintien des montants des tarifs de l'office de tourisme du Périgord Ribéracois en 2027,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver le maintien en 2027 des tarifs de la taxe de séjour qui s'établissent comme suit :

Communauté de communes du Pays de St Aulaye	tarifs CCPSA	taxe additionnelle CD 10%	Tarifs taxe
Catégorise d'hébergements			
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques touristiques équivalentes	1,73	0,17	1,90
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres hébergements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente.	1,55	0,16	1,71
hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,82	0,08	0,90
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,64	0,06	0,70
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50	0,05	0,55
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2, 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,41	0,04	0,45

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalente	0,41	0,04	0,45
Terrains de camping et terrains de caravanage classé en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de Plaisance.	0,20	0,02	0,22

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement : 2,00 % du coût par personne de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par l'EPCI (1,73 €).

David DESSAIGNE retrace la procédure de création de la marque de territoire « Le Périgord Inattendu, l'aventure passe au vert » : La CC du Périgord Ribéracois a lancé une étude pour la promotion touristique de son territoire, un COPIL a été constitué associant élus et acteurs touristiques. Avec l'appui d'un cabinet, la marque assortie d'un logo a été définie à partir de l'identité du territoire. La CC du Pays de St Aulaye a rejoint la démarche.

Le Président précise qu'une première rencontre s'est tenue avec le président de la CCPR, l'élue en charge du tourisme, le DGS et la responsable de l'économie/tourisme afin d'envisager l'évolution de la collaboration. Le conseil communautaire sera tenu informé de la réflexion engagée sur ce sujet.

Délibération n° 3 - Horaires de classe de l'école primaire de La Roche-Chalais

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de Jean-Michel SAUTREAU,
Considérant la demande du directeur affecté à l'école primaire de La Roche-Chalais à la rentrée de septembre 2026 de décaler le début des classes de 10 mn et de réduire du même temps la durée de la pause méridienne afin de lui permettre d'assurer l'accueil des élèves sur les 2 sites,

Vu les avis favorables des conseils des écoles de La Roche-Chalais,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **de fixer les horaires de classe de l'école primaire de La Roche-Chalais au 1^{er} septembre 2026 comme suit :**
 - **Site de l'école, avenue de la Double : De 08h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h20**
 - **Site de l'école, place de l'Etoile : de 08h55 à 11h55 et de 13h30 à 16h30**
- **De fixer la gratuité du service périscolaire du matin pour les familles contraintes professionnellement d'inscrire leur enfant au service sur les créneaux de 8h30/8h40 (site de l'école, av. de la Double) et de 8h35/8h45 (site de la Bergerie) sous réserve de la présentation d'un justificatif.**

Délibération n° 4 - Point Jeunes : fixation du tarif d'une sortie estivale hors territoire

Le conseil communautaire,

Vu les tarifs en vigueur des activités du Point Jeunes :

	Quotient familial			
Tarifs appliqués en euros	Tranche 1 : 0 à 400 €	Tranche 2 : 401 à 622 €	Tranche 3 : 623 à 1000 €	Tranche 4 : > à 1001 €
Sorties « culture et sports »	5,25	5,70	6,20	6,70
Sorties « découverte et fun »	7,35	7,85	8,40	9,00

Considérant que dans le cadre du programme estival 2026, une sortie est organisée le 27 juillet à Aqualand Bassin d'Arcachon avec la participation de 30 ados et de 3 accompagnateurs, et un tarif d'entrée de 19 euros par jeune ;

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de fixer les tarifs pour cette sortie à Aqualand comme suit :

	Quotient familial			
Tarifs proposés en euros	Tranche 1 : 0 à 400 €	Tranche 2 : 401 à 622 €	Tranche 3 : 623 à 1000 €	Tranche 4 : > à 1001 €
Sortie Aqualand	12,00	13,00	15,00	17,00

Lors de la réunion du bureau communautaire, Jean-Michel SAUTREAU a proposé de réunir les acteurs du champ de l'éducation (de la petite enfance à l'adolescence et adolescence avancée) dans le prolongement de la concertation engagée par la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Dordogne qui a amené à la restructuration des écoles avec la fusion des écoles maternelles et élémentaires en écoles primaires.

Ouvertes à l'ensemble des intervenants du champ éducatif (dont animateurs, associations, clubs sportifs) et non seulement aux enseignants, « Les Assises locales de l'éducation » sont programmées **le 18 novembre matin au cinéma de La Roche-Chalais**.

Au cours de cet événement, des experts interviendront pour alimenter la réflexion sur les questions telles que l'accueil des enfants à besoins particuliers, l'éducation et le sport, la culture.

La commission communautaire se réunira pour l'organisation des assises. Jean-Michel SAUTREAU a également avisé l'IEN, les directeurs des écoles de La Roche-Chalais et de St Aulaye. Le collège, la mission locale, la CAF seront notamment associés à l'événement.

Mise en œuvre d'un portail famille pour les inscriptions aux services périscolaires de la communauté de communes

En vue de faciliter les inscriptions des parents aux services périscolaires de la Communauté de communes (accueils périscolaires du matin et du soir, restauration scolaire) ainsi que les échanges d'informations, la Communauté de communes a sollicité l'ATD 24 pour compléter son logiciel facturation Berger-Levrault d'un portail famille. Ce portail sera accessible à partir du nouveau site internet de la CC : cc-psa.fr

Les adresses électroniques des familles ont été collectées. A partir de leur adresse mail et d'un mot de passe, les familles pourront renouveler les inscriptions aux services périscolaires en ligne avec la simple mise à jour de leurs données.

Délibération n° 5 - Travaux de rénovation énergétique de l'école/cantine de St-Privat-en-Périgord : marché de maîtrise d'œuvre

Corinne DEL PRATO GRAND rappelle que, par délibération du 29 avril 2026, le conseil communautaire a approuvé le programme de travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'école et de la cantine de St-Privat-en-Périgord suivant l'audit commandité par le SDE 24. Les travaux comprenaient :

- Le remplacement des menuiseries simple-vitrage en double-vitrage avec la pose d'une protection solaire sur les baies particulièrement exposées à l'ensoleillement
- Le rabaïssement du plafond de la salle de classe en matériau biosourcé ;
- La mise en place d'une pompe à chaleur air/eau en remplacement de la chaudière à fuel ;
- L'installation de robinets thermostatiques ;
- La mise en place d'une ventilation simple flux dans chaque salle de classe ;
- La mise en place d'une ventilation dans la cuisine du restaurant scolaire.

Dans le cadre d'une convention de groupement de commande sur des marchés de maîtrise d'œuvre pour travaux de rénovation énergétique passée avec le SDE 24, le syndicat a été saisi sur ce dossier. Considérant les prix élevés indiqués par le SDE 24 (maîtrise d'œuvre adaptée à des travaux de plus grande envergure), l'architecte Julie DEHAUT a été sollicitée. Après avoir examiné les locaux de l'école et la cantine en présence du Président, Julie DEHAUT préconise une révision des travaux comme suit :

Réfectoire

- Mise en place d'une VMC simple flux dans l'ensemble des locaux ;
- Dépose des radiateurs existants.

Salles de classe – RDC

- Mise en place d'une VMC simple flux ;
- Dépose des radiateurs existants ;
- Installation d'une climatisation réversible ;
- Conservation des faux plafonds existants ;
- Remplacement de 6 menuiseries extérieures avec vitrage à contrôle solaire en partie haute et porte d'entrée avec bouton moleté.

Salle de sieste – RDC

- Isolation du plancher bas par projection de mousse polyuréthane.

Salle de classe – R+1

- Dépose des radiateurs existants ;
- Mise en place de brise-soleil à lames orientables en façade Ouest ;
- Remplacement de 3 menuiseries extérieures côté cour (ouvrants à soufflet avec ouverture vers l'intérieur) ;
- Vérification du bon fonctionnement des unités de climatisation réversible existantes.

WC – RDC

- Mise en place d'un radiateur électrique ;

- Installation d'un chauffe-eau instantané pour la production d'eau chaude sanitaire.

Chaufferie

- Dépose de la chaudière fioul existante.

Ce programme révisé permettra de limiter le coût HT des travaux à 90 000 € HT au lieu de 106 186 € HT suivant l'estimation de l'audit énergétique.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est de 10 % du montant HT des travaux soit un montant HT de 9 000 €.

Laurent MOURCEL fait observer qu'il est d'usage de présenter 3 devis et que le montant des travaux a été estimé en dessous du seuil de mise en concurrence.

Le Président souligne que, considérant le montant de la dépense de la maîtrise d'œuvre, la procédure de marché est dispensée de mise en concurrence et de publicité préalable bien qu'effectivement il soit d'usage de présenter 3 devis. Le SDE 24 et l'architecte Julie DEHAUT ont été sollicités. L'architecte Julie DEHAUT a accepté la dénonciation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux du bâtiment de la zone du Petit Acaud pour lesquels la CC s'est désengagée sans réclamation d'indemnité. Au regard de cet élément, de ses références et du prix modéré de son offre, il semblait pertinent de la proposer.

Le conseil communautaire DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'approuver le programme de travaux révisés suivant les caractéristiques des bâtiments ;
- De désigner l'architecte Julie DEHAUT pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Sollicitation de l'ATD 24 sur une étude de faisabilité de l'adaptation des cours des écoles au changement climatique

Corinne DEL PRATO GRAND informe que l'ATD 24 a été saisie pour la réalisation d'une étude de faisabilité des 5 cours des écoles publiques de La Roche-Chalais, de St Aulaye-Puymangou et de St-Privat-en-Périgord afin d'envisager l'adaptation des aires de récréation au changement climatique : vagues de chaleurs d'une part, et fortes précipitations, d'autre part. Il s'agit de favoriser la végétalisation des cours en tenant compte des besoins des enseignants (ex : parcours pour les vélos, les tricycles, ...).

Les propositions d'aménagement de l'ATD 24 permettront de solliciter des cofinancements auprès des l'Agence de l'Eau et du Fonds Vert.

Le Président ajoute que le SDE 24 sera consulté afin d'engager un audit énergétique sur les bâtiments scolaires non diagnostiqués. Les études devront prendre en compte les adaptations aux fortes chaleurs.

Délibération n° 6 - Aides PIG-Habitat

Le conseil communautaire,

Vu le dossier de demande de subvention pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique et travaux pour l'autonomie a été retenu par le comité de pilotage du P.I.G 2023-2025. :

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant TTC des travaux</i>	<i>Subvention ANAH</i>	<i>Autre</i>	<i>Subvention CDC</i>
RUIZ Mélina	La Roche-Chalais	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	63 033 €	25 750 €		500 €

Considérant que les travaux ont été réalisés conformément aux engagements **DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**, d'approuver le paiement de cette aide accordée dans le cadre du P.I.G. habitat.

Présentation du dispositif France Renov' Dordogne Périgord

Pascale ROUSSIE-NADAL rappelle que, depuis janvier 2026 et le fin du PIG-Habitat, la Communauté de communes du Pays de St Aulaye est inscrite dans le dispositif «Espace Conseil France Rénov' Dordogne-Périgord» piloté par le Département en partenariat avec les intercommunalités.

Les objectifs du dispositif :

La plateforme vise à apporter un accompagnement neutre et gratuit aux projets de travaux des propriétaires occupants et bailleurs. Les experts historiques en matière de rénovation de l'habitat que sont l'ADIL, SOLIHA et le CAUE, associés à la plateforme, répondent à tout type de questions (juridiques, sociales, techniques, financières) concernant l'adaptation du logement pour le maintien à domicile, la rénovation de l'habitat, le logement indigne, les copropriétés, ... dans le but :

- de réduire les factures énergétiques
- d'améliorer le confort de vie
- d'accéder à des aides financières

- de contribuer à la transition énergétique.

Pour bénéficier des conseils de la plateforme, 2 entrées sont possibles :

- Contacter l'ADIL 24
L'ADIL est basée à l'Oustal, la Maison départementale de l'habitat en Dordogne.
- Prendre rendez-vous aux permanences d'information et de conseil de SOLIHA organisées sur le territoire.
SOLIHA 24 a été chargé par la communauté de communes d'informer les habitants et de les conseiller sur les projets de travaux donnant lieu à des aides. Ces rencontres en permanences permettent de bénéficier de l'aide de l'Etat sur le dispositif «MaPrimeRénov' Parcours accompagné». Il est en effet obligatoire de passer par l'Espace Conseil France Rénov' pour être éligible à l'aide de l'Etat.

Aide au montage du dossier de demande de subvention «MaPrimeRénov' Parcours accompagné» par SOLIHA :

SOLIHA propose un accompagnement au montage du dossier sans intervention financière de la communauté de communes.

Le reste à charge de cet accompagnement pour les habitants (aide de l'ANAH déduite) est de :

- travaux adaptation du logement : 200 €
- travaux Energie "Très Modeste" : 0 €
- travaux Energie "Modestes" : 400 €
- travaux Lourds : 0 €

En 2027, la communauté de communes pourra décider d'intervenir financièrement sur ce volet d'aide au montage du dossier pour proposer un service sans reste à charge et sans avance pour les habitants suivant 2 options :

- Délégation du service à un prestataire tel que SOLIHA à partir d'une consultation et de la passation d'un marché public.
- Mise en œuvre du service en régie.

Délibération n° 7 – Contrat opérationnel de Mobilité, convention de délégation de compétence

Les 6 communautés de communes du Pays Périgord vert dont la communauté de commune du Pays de St Aulaye ont signé leur Contrat Opérationnel des Mobilités avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans le cadre de ce contrat, le territoire est engagé à soutenir la mobilité douce et active et plus particulièrement les déplacements à vélo.

Le projet, bénéficiant d'une subvention de l'ADEME, comporte 3 axes :

Axe 1/ Infrastructures et aménagements

- Cartographier les liaisons du quotidien praticables à vélo
- Assurer une présence signalétique sur les itinéraires
- Développer le stationnement vélo sécurisé

Axe 2/ Accessibilité

- Initier et pérenniser un service de location de vélos adapté aux différents groupes de population du territoire

Axe 3/ Communication, sensibilisation et animation de la pratique.

- Renforcer la lisibilité de l'offre de mobilité cyclable (Elaboration et diffusion d'un guide des circuits vélo)
- Développer des actions événementielles en faveur de la mobilité active
- Organiser des ateliers de sensibilisation et de réparation sur les différents sites du territoire (ateliers organisés par des jantes et des gens sur différents sites du territoire : marchés, écoles, centre de loisirs)

Pour la mise en œuvre du projet, la CC bénéficie sur l'année 2026 de l'intervention d'une chargée de mission Lila NEUVILLE à raison de 2 déplacements mensuels sur le territoire.

- Sur l'axe 1, Lila Neuville a identifié des liaisons entre les communes adaptées aux vélos. Elle a préparé des livrets pour envisager les aménagements visant à faciliter les déplacements dans les bourgs.
- Sur l'axe 2, après avoir recensé différents services de location de vélos développés par des collectivités, elle a examiné les conditions et les modalités de mise en place d'un service expérimental de location de vélos à assistance électrique ajusté au territoire.
- Sur l'axe 3, l'association des Jantes et des gens est déjà intervenue depuis septembre 2025 pour la tenue des ateliers de sensibilisation et de réparation des vélos.

La Communauté de communes dispose d'un financement de l'ADEME de 38 875 € correspondant à 50 % du montant HT des dépenses suivantes :

- Axe 2 : Acquisition de vélos (montant prévisionnel de 49 500 € HT), d'arceaux (montant prévisionnel de 9 500 € HT), de signalétique (montant prévisionnel de 8 150 € HT) soit un montant prévisionnel de 67 150 € HT pour un financement de l'ADEME de 50% des dépenses HT soit 33 575 €
- Axe 3 : Ateliers de l'association Des Jantes et des gens (10 600 € HT), financement de l'ADEME de 5 300 €

Concernant l'axe 2, Initier et pérenniser un service de location de vélos, Lila NEUVILLE a examiné les modalités de mise en place d'un service en régie adapté au territoire à partir d'un benchmarking :

- La CC achète les vélos, fixe les tarifs, encaisse les recettes, gère les contrats et cautions, organise le service (réservation, remise et suivi) en partenariat avec France Services et un technicien des services techniques qui a bénéficié d'une formation sur la maintenance de vélos électriques.
- La révision annuelle et les réparations importantes sont externalisées.
- Point de retrait unique et centralisé sur le site des services techniques à St Aulaye avec option d'acheminement ponctuel vers les communes
- Réservation par téléphone/mail avec RDV obligatoire pour la remise et l'état des lieux, puis pour le retour et la vérification
- Durée de location : de 1 mois à 3 mois ;

Jocelyne LACHAUD fait observer la dangerosité de la voirie pour les déplacements à vélo. Le Président souligne que l'on ne peut pas miser sur l'aménagement de pistes cyclables sur le territoire pour développer la pratique du vélo. Il convient en revanche de proposer des itinéraires qui évite les départementales fréquentées.

Le Président invité les membres du conseil communautaire à se prononcer, dans un premier temps, sur ce projet de soutien à la mobilité douce et active et sur la convention de délégation à signer avec la Région. Le conseil sera ensuite consulté sur l'acquisition de la flotte de vélos et la mise en œuvre du service de location.

Le conseil communautaire,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- D'approuver le projet de convention de délégation à signer avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour permettre la mise en œuvre des actions de mobilité dont le service de la location de vélos ;
- D'autoriser le président à signer la convention de délégation.

Délibération n° 8 – Aides au titre de l'assainissement non collectif

Le conseil communautaire,

Conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver l'attribution des aides SPANC qui suivent :

Nom - Prénom	Commune	Vidangeur agréé	N° agrément	Montant de la facture TTC	Date de réception
PRADIER Pascal	LA ROCHE-CHALAIS	Vidange 33	13-2017-17EB0861	264,00 €	17 avril
LAVAL J. CLAUDE	ST AULAYE-PUYMANGOU	SAS Bernard	2020-16-0005-R	187.00 €	29 avril
DUMON Alain	LA ROCHE-CHALAIS	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9	330.00 €	14 avril
JEANTET David	LA ROCHE-CHALAIS	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9	308.00€	12 mai
SPOUSE John	ST-PRIVAT-EN-PERIGORD	Vidange Vigier	2020-13-003-R	143.00 €	19 mai
DILIGEART Joël	LA ROCHE-CHALAIS	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9	330.00 €	21 mai
CHABREYROU Lara	ST-PRIVAT-EN-PERIGORD	Vidange Vigier	2020-13-003-R	154.00 €	16 mai
BEDAT Stéphanie	PARCOUL-CHENAUD	Vidange Vigier	2020-13-003-R	143.00 €	31 mai
JACQUIN Didier	ST-PRIVAT-EN-PERIGORD	Vidange Vigier	2020-13-003-R	143.00 €	01 juin
CABIROL Clara	ST-PRIVAT-EN-PERIGORD	Vidange Vigier	2020-13-003-R	154.00 €	3 juin
DUPIN Jean Louis	LA ROCHE-CHALAIS	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9	286.00 €	22 avril
LEGRAND Christian	PARCOUL-CHENAUD	SAS Bernard	2020-16-0005-R	165.00 €	06 juin
PIGEON Jean Guy	LA ROCHE CHALAIS	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9	308.00 €	01 juin

Délibération 9 – Proposition de l'octroi d'une subvention aux Jeunes Agriculteurs de la Dordogne pour l'organisation de la manifestation « Terre en fête » les 25 et 26 juillet 2026 à Vanxains

Le conseil communautaire,

Vu l'exposé du président :

Les Jeunes Agriculteurs de la Dordogne ont sollicité les communes et la communauté de communes pour un soutien à la manifestation TERRE EN FÊTE, organisée cette année à Vanxains/Festalemps. 20 000 personnes sont attendues sur la manifestation.

Pendant 2 jours (25 et 26 juillet), sont proposées des animations festives et traditionnelles : village des enfants, expositions animales, village des partenaires, baptême en avion, four à pain, matériel miniature, exposition de matériel agricole neuf et ancien, balade à poney et en calèche., concours de labours, battages et concert gratuit.

après en avoir délibéré, DECIDE, avec 22 voix pour et 1 abstention (Delphine VICAIRE BONNIEU) d'allouer une subvention de 800 € aux Jeunes Agriculteurs de la Dordogne pour l'organisation de « Terre en Fête ».

Delphine VICAIRE-BONNIEU s'abstient sur ce vote en raison de l'orientation syndicale de l'organisation.

Délibération 10 – Proposition de l'octroi d'une subvention au CIAS du Pays de St Aulaye

Le conseil communautaire,

Vu la demande du SGC de Ribérac de mandater les paies des agents avant le 10 juillet 2026 ;

Considérant que les produits des dotations et des facturations du CIAS sont encaissés après cette échéance ;

Considérant l'insuffisance de trésorerie du CIAS pour régler les paies avant l'échéance habituelle ;

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'allouer une avance de trésorerie de 12 000 euros au CIAS du Pays de St Aulaye.

Délibération 11 – Création au tableau et des effectifs de deux emplois d'adjoints techniques d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet et autorisant, le cas échéant, le recrutement d'agents contractuels dans un groupement de communes regroupant moins de 15 000 habitants

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 3,

Considérant qu'en raison de la réduction du temps hebdomadaire de travail sur des emplois d'ATSEM (diminution à la demande des agents), des agents doivent être recrutés pour compléter les temps de ménage aux écoles et d'accueil périscolaire.

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- la création à compter du 1^{er} septembre 2026 de deux emplois permanents d'agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet respectivement de 3,89/35^{ème} (ménage à l'école de St Aulaye) et de 20,90/35^{ème} (ménage et surveillance à l'école de La Roche-Chalais) ;
- la création à compter du 1^{er} septembre 2026 d'un emploi permanent d'agent d'animation dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet, à raison de 9,23/35^{ème} (accueil périscolaire du matin et surveillance de la pause méridienne à l'école de La Roche-Chalais)

Il est précisé que :

- Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires ou éventuellement par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an compte tenu des difficultés à recruter un fonctionnement sur de faibles quotités de travail.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

Délibération 12 – Budget annexe tourisme : Décision budgétaire modificative n°1

Le conseil communautaire,

Vu les achats de mobilier pour l'équipement des 5 pavillons rénovés du village vacances,

Considérant que le référentiel de comptabilité M57 pose, pour principe, le caractère obligatoire de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'adopter la décision budgétaire modificative comme suit :

Budget annexe tourisme – section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
6811- Dotation aux amortissements	+4 000 €		
023 – virement vers la section d'investissement	-4 000 €		

Budget annexe tourisme – section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		281788 - Autres immobilisations corporels	+4000 €
		021 – virement de la section de fonctionnement	-4 000 €

Délibération 13 – Budget principal : Décision budgétaire modificative n°1

Le conseil communautaire,

Vu le versement de la subvention d'équipement au SMPN (Périgord Numérique), dépenses amortissables,
Considérant que le référentiel de comptabilité M57 pose, pour principe, le caractère obligatoire de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis,

Vu la subvention à allouer aux Jeunes Agriculteurs pour l'organisation de la manifestation « Terre en fête » (800 €),

Vu l'avance à allouer au CIAS du Pays de St Aulaye (12 000 €),

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'adopter la décision budgétaire modificative qui suit :

Budget principal – section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
657363 - Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	+12 000 €		
65748 - Autres charges diverses de gestion courante	+800 €		
65888 - Autres charges exceptionnelles	-12 800 €		
6811- Dotation aux amortissements	+4 500 €		
023 – virement vers la section d'investissement	-4 500 €		

Budget principal– section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		281788 - Autres immobilisations corporels	+4 500 €
		021 – virement de la section de fonctionnement	-4 500 €

Délibération 14 – Durée des amortissements

Le conseil communautaire,

Vu le projet de mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique,

Considérant la nécessité d'amortir la flotte de vélos qui sera acquise,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de fixer la durée des amortissements des vélos électriques à 3 ans.

DIVERS

Jean-Michel SAUTREAU transmet les remerciements de Madame PHARAMOND pour la subvention exceptionnelle versée par la CdC qui a permis la réalisation du voyage de sa classe de CM2 à St Hilaire de Riez en Vendée.

Concernant Périgord Numérique, Jean-Michel SAUTREAU informe que le territoire du Pays de St Aulaye dispose de 60 % de prises installées. Notre territoire n'est pas le plus mal loti bien que des points blancs restent à couvrir. En 2030, il n'y aura plus de cuivre. La téléphonie, les systèmes d'alerte tels que CASSIOPEA ne pourront plus fonctionner avec le cuivre.

Jean-Michel SAUTREAU informe que la stratégie du SMICVAL d'une gestion de la collecte des déchets reposant entièrement sur les points d'apport volontaire a été abandonnée. 3 dispositifs seront possibles :

- La collecte en porte-à-porte
- Les points d'apport volontaire (PAV)
- Un mixte entre porte-à-porte et PAV.

Les communes ayant opté pour les PAV bénéficient d'un coût de collecte moindre. Quel sera l'impact financier d'un retour en porte-à-porte ?

Pascale ROUSSIE-NADAL informe que le SMD3 a voté le retour à la TEOM compte tenu du déficit budgétaire important auquel fait face le syndicat avec notamment les impayés. 2027 sera une année blanche pour la remise en place de la TEOM.

Après consultation des grandes surfaces commerciales du territoire, David DESSAIGNE informe de l'accueil favorable d'Intermarché et de Carrefour contact pour la mise en place de présentoirs de la marque du Périgord Inattendu plutôt que ceux de la SEMITOUR promouvant les sites tels que SARLAT.

Le Président annonce la fin du contrat de Victor LEPRETRE au Point Jeunes et la recherche d'un animateur qualifié pour son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

Jean-Jacques GENDREAU
Président

Robert DENOST
Secrétaire de séance